

PSC INFO

2 | 2025

LE MAGAZINE DE LA PRÉVENTION SUISSE DE LA CRIMINALITÉ

Dossier
**Luxe et criminalité,
criminalité en col blanc**



Chère lectrice, cher lecteur,



PSC

Que l'on parle de montres, de voitures, de sacs à mains ou de vêtements, le luxe fascine toujours. Mais la convoitise attire souvent la criminalité organisée. Le clinquant qui fascine et le prestige apparemment irréprochable des grandes marques dissimulent des zones d'ombre que l'on ignore ou que l'on préfère ignorer. Le présent numéro de PSC INFO se penche sur les multiples points de contact entre luxe et criminalité.

Alexander Ott souligne dans sa contribution le lien étroit entre l'industrie de la beauté et de la mode et certaines formes d'esclavage moderne : les offres bon marché dans les ongleries et les boutiques de fast fashion reposent souvent sur l'exploitation de main d'œuvre et la traite d'êtres humains. Ces problèmes, qui n'épargnent pas la Suisse, devraient nous pousser à revoir de fond en comble nos habitudes de consommation.

Carole Aubert décrit l'essor de la contrefaçon des produits de luxe à l'ère du numérique. En dernière analyse, les consommatrices et les consommateurs ont tous les atouts en main pour contribuer à résoudre ce problème en prêtant attention à l'origine des marchandises avant de les acheter. Notons-le bien : nous ne parlons pas ici d'acheter des tomates cerises au supermarché du coin !

Pour lutter contre les Panthères roses, l'*inspecteur Clouseau* ne fait pas le poids, comme nous l'explique Jan Glassey dans son article sur la criminalité organisée spécialisée dans le vol de bijoux.

La corruption ne connaît pas de frontières : dans le monde entier, les gens souffrent des effets du blanchiment d'argent qui profite de places financières telles que la Suisse. Le moment est-il enfin venu pour notre pays de se doter de règles plus rigoureuses en la matière ? Vous répondrez peut-être par l'affirmative à cette question après avoir lu l'article de Robert Bachmann.

Pour finir, l'article de Henriette Haas sur la «criminalité en col blanc» révèle comment fonctionne cette délinquance non violente commise dans les entreprises ou dans les milieux politiques, et pourquoi nous ne devons pas surestimer notre aptitude à détecter les individus malhonnêtes.

Ce numéro vise à montrer que le rapport entre luxe et criminalité n'est pas un sujet marginal, mais touche la consommation, la justice sociale et l'État de droit. Il n'aborde pas seulement les poursuites pénales, mais aussi la sensibilisation, la réglementation et l'encouragement à la consommation responsable. Avec nous, examinez d'un œil critique le volet obscur du luxe, et ensemble, recherchons les moyens qui permettront d'endiguer efficacement la criminalité dans ce domaine. Un grand merci à toutes les personnes qui ont déjà accepté d'enrichir notre magazine PSC INFO en y rédigeant un article.

À mon avis, le véritable luxe dont nous jouissons consiste à être libres de discuter ouvertement des zones d'ombre criminelles du luxe et des moyens de les combattre, car le luxe le plus ostentatoire fait justement tout pour éviter que l'on s'en occupe !

Fabian Ilg

Directeur de la Prévention Suisse de la Criminalité

MENTIONS LÉGALES

Éditeur et commande

Prévention Suisse de la Criminalité
Maison des cantons
Speichergasse 6
3001 Berne

Courriel : info@skppsc.ch
tél. 031 511 00 09

PSC INFO 2 | 2025 est téléchargeable en format PDF, à l'adresse : www.skppsc.ch → PSC INFO.

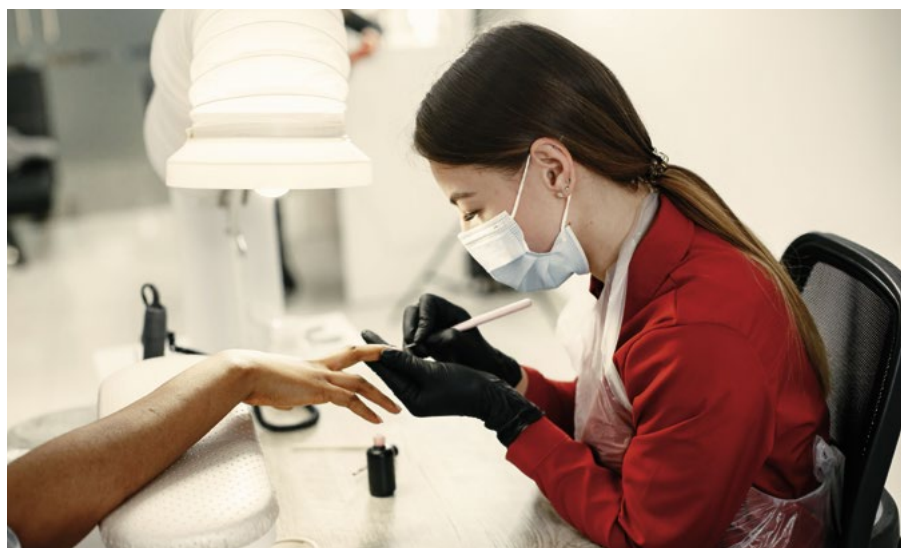
PSC INFO 2 | 2025 paraît aussi en allemand et en italien.

Les contributions signées de leurs auteur-e-s relèvent de leur responsabilité ; elles ne reflètent pas nécessairement l'opinion des rédacteurs et de l'éditeur. Nous respectons la pratique individuelle de l'écriture inclusive choisie par les auteur-e-s.

Responsable	Chantal Billaud, PSC
Rédaction	Volker Wienecke, Berne
Traduction	fr Gabrielle Rivier, Genève Benoît Kremer, Levroux (F)
	it Annie Schirrmester, Meride
Mise en pages	Weber & Partner, Berne
Impression	Länggass Druck SA, Berne
Tirage	fr: 200 ex. all: 1000 ex. it: 150 ex.
Date de parution	Numéro 2 2025, octobre 2025
© Prévention Suisse de la Criminalité PSC, Berne	

La criminalité « au service du beau »

À l'échelle mondiale, le secteur de la beauté et du textile pèse des milliards, mais sa façade irréprochable dissimule une sombre réalité souvent passée sous silence, faite d'abus, d'exploitation des employés et d'atteintes à la dignité humaine. Dans son article, Alexander Ott plaide pour que l'on prenne davantage conscience de l'esclavage moderne, qui existe bel et bien, mais dont on n'aborde que les symptômes et non les causes.



©prostoolah/123RF.COM

« On peut y voir le désir de prendre soin de soi, mais il s'agit aussi d'un secteur commercial qui fait des affaires sans états d'âme entre domination et asservissement, c'est-à-dire selon un système d'esclavage moderne. »

Auteur

Alexander Ott

MAS Philosophy +
Management & CAS
LEAD Université de
Lucerne, Executive
IDT & IRP-HSG I

gestionnaire de conflit dipl. CSMC,
Responsable de l'inspectorat de la police
(co-direction), Chef de la police des
étrangers de la ville de Berne,
Co-président de l'ASSH



DR

Le désir d'avoir une peau sans défaut, des ongles parfaits et une coiffure toujours impeccable pousse les consommatrices et les consommateurs des sociétés occidentales à fréquenter chaque jour des salons de beauté, des boutiques de barbiers ou des ongleries et à profiter des offres spéciales d'innombrables magasins de vêtements. On peut y voir le désir de prendre soin de soi, mais il s'agit aussi d'un secteur commercial qui fait des affaires sans états d'âme entre domination et

asservissement, c'est-à-dire selon un système d'esclavage moderne. Nous devons tout faire pour remettre en cause nos habitudes de consommation et agir en conséquence. Car la vraie beauté ne se trouve pas dans le miroir, mais dans notre conscience.

Des activités discrètes

En particulier dans les centres urbains tels qu'en ville de Berne, on constate que bon nombre de ces entreprises de services – surtout les ongleries, les studios de pose de faux cils et les barbiers – sont tenues par des étrangers, qui proposent souvent leurs services à des prix nettement inférieurs à ceux en usage dans la branche. Rares il y a quelques années encore, de tels établissements poussent comme des champignons à un rythme qui a de quoi effrayer. Désormais, on n'en trouve plus seulement dans les villes et les agglomérations, mais aussi à la campagne. Ils s'installent, fonctionnent pendant quelque temps, puis mettent la clé sous la porte pour réapparaître ailleurs. Ils sont en grande partie détenus par des Asiatiques, originaires notamment du Vietnam. Ces dernières années, ceux-ci ont tissé un gigantesque réseau qui s'étend partout, y compris en Suisse, et inonde le marché d'offres à bas coût.

Or, nous ne prenons quasiment pas conscience des personnes qui travaillent dans ces secteurs de services. Elles existent seulement à la marge de notre société, si tant est qu'elles soient visibles. Elles polissent nos ongles, cuisinent des plats asiatiques et réapprovisionnent les étagères des supermarchés du centre-ville spécialisés dans les produits d'Extrême-Orient. Souvent, elles vivent à quatre, voire davantage, dans des appartements minuscules, des caves reconverties ou des mansardes.

On observe des phénomènes similaires dans le domaine de la mode bon marché (« fast fashion »). Les grandes marques font produire leurs vêtements dans des pays tels que la Chine, le Bangladesh, le Myanmar, le

Cambodge, l'Éthiopie, mais aussi la Turquie ou l'Italie, où les ouvrières et ouvriers travaillent souvent pendant 12 à 16 heures par jour pour un salaire journalier de moins de 2 dollars US. Le modèle commercial repose sur la production rapide : les collections se succèdent toutes les deux semaines, voire à une cadence encore plus rapide (par ex. chez Zara, H&M, Shein, etc.), le design, copié sur celui des marques de luxe, est reproduit en se concentrant sur une production à bas coût, des taux de rotation élevés et une consommation effrénée. Dans ce domaine comme ailleurs, la règle veut que plus une injustice se produit loin de notre regard, moins nous nous sentons incités à intervenir au plan individuel.

Faux espoirs, mais véritable exploitation

Dans de nombreux cas documentés, on voit se répéter le même schéma : des réseaux d'intermédiaires opérant à l'échelle internationale promettent un travail rémunéré en Suisse, combiné à un séjour légal. En réalité, les individus franchissent clandestinement la frontière avec des documents de voyage falsifiés. Ils arrivent en Suisse pour travailler. Les enquêtes montrent que des personnes qui n'ont aucune perspective d'avenir et qui vivent dans la misère dans leur pays d'origine sont facilement alléchées par des promesses fallacieuses et l'espoir de connaître une vie meilleure et une ascension sociale. Elles font confiance à leurs passeurs et aux trafiquants d'êtres humains qui les exploitent sans vergogne. Le meilleur exemple de leur situation désespérée est donné par le destin des 39 Vietnamiennes et Vietnamiens qui sont morts asphyxiés le 22 octobre 2019 dans un conteneur à Essex, en Angleterre. Des passeurs inconnus les avaient menés par avion de Chine en France avec un visa correspondant, ou les avaient fait transiter via Abu Dhabi à destination du Maroc et de l'Espagne. Les victimes avaient ensuite été regroupées dans des « centres » à partir desquels elles



« Les grandes marques font produire leurs vêtements dans des pays, où les ouvrières et ouvriers travaillent souvent pendant 12 à 16 heures par jour pour un salaire journalier de moins de 2 dollars US. »

avaient été « dispatchées » vers diverses destinations d'Angleterre en train, en camion ou en voiture. Pour se soustraire aux poursuites pénales, les criminels avaient alors simplement abandonné leur « marchandise » à son triste sort. Pour les voyages à destination de l'Occident, les individus reçoivent des documents de voyage européens falsifiés ou qui ne leur appartiennent pas, qui leur permettent ensuite de se déplacer librement dans l'espace intérieur européen. Bon nombre d'entre eux s'endettent auprès de leurs passeurs pour pouvoir payer le coût élevé du voyage. Ils parviennent généralement à s'inscrire sans difficulté auprès des services de l'habitant compétents et des offices suisses de la migration en tant que travailleuses et travailleurs de l'UE/AELE, pour peu qu'aucun soupçon concret ne plane sur leur statut. L'ampleur du taux de criminalité dû à ce genre de faux dans les titres reste difficile à évaluer globalement.

Des réseaux de dépendance

Les délinquants internationaux misent sur un système bien en place de loyautés

récioproques. En effet, cette forme de traite d'êtres humains ne serait pas possible sans le concours, volontaire ou non, d'agences de placement, de faussaires, d'intermédiaires immobiliers, de propriétaires de magasins. Grâce à l'imbrication due à la division du travail et aux connexions à des activités économiques régulières, les délinquants et les personnes qui tirent les ficelles réussissent généralement à échapper à l'attention des autorités de poursuites pénales. Dans le cadre de la stratégie de lutte contre la criminalité organisée (« Countering Organised Crime » ou COC) de l'Office fédéral de la police (fedpol), un plan d'action national est en cours d'élaboration pour dépister, prévenir et combattre la criminalité organisée ; ce plan s'occupe intensivement des instruments à la disposition des autorités pour lutter contre ce phénomène. La collaboration entre les diverses autorités revêt une importance capitale dans ce contexte. Le mélange entre modèles commerciaux légaux, semi-légaux et illégaux ne permet guère d'éclairer la zone grise au sein de laquelle l'exploitation des individus est pratiquée. Les organisations de criminalité structurelle en réseau ont souvent besoin de structures juridiques légales pour dissimuler et légitimer les bénéfices qu'elles réalisent illégalement, ainsi que pour protéger leurs partenaires commerciaux. Certains indices sont repérables, tels que l'existence de relations de travail simulées et la conclusion de contrats de bail et de travail purement fictifs. Souvent, le mécanisme commence par la création de sociétés-écrans dont la gestion est confiée à des « hommes et des femmes de paille » ou à des tiers (rémunérés) n'ayant aucun rapport avec l'activité concernée. Le risque d'exploitation par le travail peut apparaître au grand jour si des contrats de bail ou de travail conclus sont faux ou falsifiés, sont signés par des personnes qui ne connaissent pas la langue et ignorent tout des réalités juridiques de notre pays, ou si le salaire dû n'est

pas versé du tout, ou ne l'est qu'en partie et «de la main à la main». Cette forme d'exploitation inclut également la servitude pour dettes, qui s'appuie sur la fourniture de «prestations» telles qu'hébergement, transport, obtention de papiers d'identité, négociations avec les autorités, fourniture de vêtements, etc., que les victimes ne parviennent plus à rembourser.

La réponse : des contrôles conjoints (paritaires)

Avec la mise en œuvre des contrôles conjoints paritaires, les services des habitants, des migrations et de la police des étrangers (EMF) de la ville de Berne, en liaison avec d'autres acteurs, ont créé un instrument qui dépasse les limites de compétences des diverses autorités et se focalise aussi bien sur la protection des victimes que sur la poursuite des délinquants. L'interaction avec toutes sortes d'organisations partenaires se fixe pour but d'identifier et d'anéantir, grâce à un réseau de contrôle dense, la traite des êtres humains, les relations de travail fictives et l'économie souterraine. En combinant vérifications relevant du droit des étrangers, contrôles entrepris par le service des habitants et procédures pénales, sociales et fiscales, il est possible de définir des stratégies de légalisation des structures (clans, etc.).

À notre avis, les contrôles conjoints constituent un levier central pour lutter contre l'esclavage moderne, l'exploitation dissimulée et la criminalité organisée, précisément là où l'on observe une imbrication entre activités légales et illégales. Cela rapproche du but global poursuivi par tous les échelons impliqués de l'État, à savoir réaliser davantage de contrôles sur tout le territoire dans les hotspots, assurer un repérage plus rapide des connexions, accroître la volonté de témoigner des victimes, et poursuivre en justice non seulement les auteurs, mais aussi les mandants/organisations et faire assumer leurs responsabilités aux personnes chargées des chaînes d'approvisionnement – car

il faut empêcher les marchés parallèles de continuer à s'établir.

Le voile de l'ignorance

Dans une société urbaine de services, l'écart entre besoin de luxe et travail décent va encore se creuser. La demande d'offres bon marché va augmenter, tout comme la tentation de répondre à cette demande par des relations de travail informelles.



Document d'identité personnel d'origine



Faux document d'identité

Un exemple : la styliste d'ongles que nous avons rencontrée en ville de Berne est une ressortissante vietnamienne qui est arrivée en Europe dans l'espoir de trouver du travail et de construire ainsi une vie meilleure. Elle a reçu de son réseau de passeurs une nouvelle identité tchèque qui ne lui appartenait pas de droit, et a ensuite obtenu une autorisation de séjour UE/AELE (voir photos ci-dessus). Il s'en est alors suivi une véritable odyssée faite de tromperies, de fausses promesses et d'exploitation. Elle travaillait jusqu'à 70 heures par semaine dans un studio du nord-est de la Suisse pour un salaire dérisoire, sous prétexte qu'elle devait rembourser les dettes dues à son voyage, à sa nouvelle identité et à son autorisation de séjour ! Elle changeait de lieu de travail chaque

jour. Elle était non seulement trompée, mais aussi soumise à des pressions psychologiques et habitait sur ses divers lieux de travail avec plusieurs autres femmes, dans un petit appartement loué par les gérants des ongleries. Elle y a trimé jusqu'à ce que la police des étrangers de la ville de Berne l'identifie comme victime à l'occasion d'un contrôle conjoint et l'arrache de la situation dans laquelle elle se trouvait. La procédure est en instance.

Conclusion et perspectives

Le phénomène de l'exploitation des travailleuses et des travailleurs dans le secteur de la mode et de la beauté présente de multiples facettes contradictoires, allant de la criminalité largement structurelle jusqu'à l'agilité des chaînes de création de valeur qui nous permettent d'obtenir dans les ongleries et chez les barbiers des prestations à des prix cassés ou d'acheter des jeans à seulement 30 francs et des t-shirts à 10 francs. Ce phénomène ne pourra pas être éradiqué en deux temps trois mouvements. Mais ce que nous pouvons faire, c'est créer à notre tour des réseaux, observer la réalité, repérer le problème, révéler les causes du phénomène et nous attaquer activement aux abus, en d'autres termes perturber le système.

Les choses doivent changer ! D'une part, nous devons élaborer des mesures visant à endiguer la criminalité structurelle. Cela inclut des procédures répressives, mais aussi préventives. Dans le contexte des structures claniques en place, nous ne pouvons pas faire l'impasse sur une nouvelle approche de la question des migrations et de l'intégration. D'autre part, nous devons remettre en cause nos habitudes de consommation. Notre manière de consommer n'est pas neutre. Notre comportement encourage et développe le système économique réel et consolide ainsi également certaines valeurs, certains modes de production et certains rapports de force. Nous avons les moyens d'agir. Comme l'a dit Sénèque : «Ce que la loi n'interdit pas, c'est la décence qui l'interdit !»

La contrefaçon de produits de luxe : lutter n'est pas un luxe !

Sacs à main griffés, vêtements de grands couturiers ou montres suisses de prestige : les produits de luxe font l'objet d'une contrefaçon de masse, pour être ensuite vendus dans le monde entier. Malheureusement, cette économie parallèle, pilotée par des organisations criminelles, est souvent perçue comme sans conséquence par le grand public et même parfois par les autorités. Pour les forces de l'ordre, les douanes ou encore les titulaires de droits, la lutte contre ce fléau se joue désormais sur plusieurs terrains : physique, numérique, juridique... et surtout stratégique. En effet, la révolution numérique a entraîné un bouleversement des modes de distribution de la contrefaçon, auquel la lutte doit désormais s'adapter.

Une menace économique et réputationnelle ciblant l'univers du luxe

Dans le secteur du luxe, la contrefaçon est loin d'être marginale, mais il est bien loin, le temps où les autorités douanières procédaient à des saisies de containers entiers dans les ports. Selon les données de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) et de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), elle représenterait jusqu'à 2,3% du commerce mondial

et ce chiffre est certainement sous-estimé. Dans l'Union européenne (UE), près de 4,7% des importations sont des biens contrefaits, avec une surreprésentation des articles relevant du luxe et des marques connues. La contrefaçon est en hausse constante depuis une vingtaine d'années : une forte valeur marchande liée à un faible volume permettant de générer un gain important, sans les risques liés à d'autres trafics comme celui des stupéfiants. La Suisse est particulièrement exposée : en 2021, le commerce de faux produits portant atteinte à des droits de propriété intellectuelle détenus par des entreprises suisses était estimé à 4,7 milliards USD, soit 1,3% des exportations du pays. L'horlogerie, véritable étendard de l'identité industrielle suisse à l'étranger, représente à elle seule près de 80% de ces atteintes, selon un rapport de l'OCDE publié en juillet 2025.

La contrefaçon porte atteinte à l'emploi, aux revenus de l'Etat et fragilise l'économie licite, en particulier les investissements dans la recherche et le développement, un secteur clé en Suisse pour maintenir la compétitivité. Pire, elle banalise des circuits d'approvisionnement illégaux, par des consommateurs qui achètent en pensant faire une « bonne affaire ».

Un écosystème criminel bien organisé

La contrefaçon constitue un crime transversal : aucun réseau criminel n'est actif principalement dans la vente de contrefaçons. EUROPOL a démontré que des organisations criminelles utilisent les bénéfices de la vente de contrefaçons pour financer d'autres activités telles que blanchiment, trafic de stupéfiants, corruption, voire traite d'êtres humains.

En outre, les contrefacteurs se professionnalisent grâce aux revenus engrangés par leur trafic en s'appuyant sur des réseaux d'intermédiaires légaux et illégaux : fiscalistes, juristes, intermédiaires et exploitent les failles législatives.

Un modèle logistique en mutation : petits colis, zones franches et opérateurs logistiques

Les modes opératoires des contrefacteurs ont considérablement évolué au cours de la dernière décennie. S'il demeure des endroits où la contrefaçon est vendue de manière incontrôlable aux touristes au vu et au su des autorités, notamment en Turquie, l'essentiel du trafic en Europe se compose aujourd'hui de petits colis issus de commandes passées sur internet (plateformes, réseaux sociaux ou sites dédiés), favorisé par l'anonymat d'internet et des moyens de paiement dématérialisés.

Cette logistique complique considérablement le travail des douanes et des enquêteurs. L'envoi sous forme de petits paquets postaux ou de fret express – souvent déclarés avec une faible valeur,

Autrice

Carole Aubert

Avocate, Cheffe de la Division Juridique de la Fédération horlogère (FH)



DR



« L'essentiel du trafic en Europe se compose aujourd'hui de petits colis issus de commandes passées sur internet, favorisé par l'anonymat d'internet et des moyens de paiement dématérialisés. » (Photo: centre courrier Mülligen)

sous une fausse description ou comme des « cadeaux » – permet d'échapper aux droits de douane, aux contrôles et à l'identification de l'expéditeur. En 2024, 4,6 milliards de colis ont été livrés dans l'UE depuis la Chine, soit une moyenne d'environ 12 millions par jour, selon la Commission européenne.

Le recours fréquent aux zones franches, permet de reconditionner et modifier l'origine des marchandises sans être soumises aux droits de douane ou à des contrôles. Cette opacité complexifie l'identification des flux suspects.

Par ailleurs, les contrefacteurs réagissent rapidement lorsqu'un pays renforce ses contrôles : les flux sont immédiatement redirigés vers des territoires plus permissifs. Ces stratégies de contournement rappellent celles du trafic de stupéfiants.

L'émergence de chaînes logistiques intégrées aux plateformes de vente en ligne constitue aussi un changement

majeur dans la distribution de la contrefaçon. Certaines plateformes basées en Asie ont développé leurs propres réseaux d'expédition, maîtrisant à la fois les données, la chaîne d'approvisionnement et l'acheminement international avec leurs propres terminaux et hubs dédiés dans certains aéroports européens. Grâce à cette maîtrise intégrale, ces opérateurs peuvent regrouper, expédier et déclarer des millions de colis à bas coût, souvent avec des déclarations minimalistes, voire erronées. Une fois le colis arrivé dans le pays de destination, la livraison finale jusqu'au domicile du client – le « last mile » – est souvent sous-traitée à un opérateur public (poste nationale, entreprise logistique régionale). Ainsi, les opérateurs financés par les impôts prennent en charge la phase la plus coûteuse du transport de produits illégaux, faute de données fiables et de moyens d'inspection suffisants.

Les États doivent-ils continuer à subventionner un modèle tolérant l'entrée massive de produits contrefaits, voire dangereux ? Alors que ces plateformes, en contrôlant les flux de données, maîtrisent l'identification des vendeurs et le contenu des colis, elles restent peu transparentes et coopératives vis-à-vis des autorités, arguant trop souvent du prétexte de protection des données (alors que les autorités et les titulaires de droit bénéficient d'un intérêt légitime sur les données d'expédition). Le déséquilibre est donc double : les plateformes profitent de la rapidité et du faible coût de leur réseau, tout en déléguant le risque et la charge du contrôle aux États importateurs. Cette dissymétrie opérationnelle est aujourd'hui l'un des angles morts de la lutte anti-contrefaçon, et appelle des réponses réglementaires coordonnées au niveau international. L'Europe a décidé de réagir en supprimant la franchise



« Les produits contrefaits peuvent être saisis et détruits par les douanes. »

(Photo: centre courrier Mülligen)

sur les petits colis et entendant établir une taxe forfaitaire par colis, de sorte que chaque colis devra faire l'objet d'une déclaration douanière complète.

Données douanières : un levier stratégique encore trop négligé

L'un des leviers les plus prometteurs est celui des données. À l'échelle européenne, le système ICS2 impose l'envoi anticipé d'informations détaillées de tous les envois postaux, express et le fret, améliorant l'analyse de risque des douanes. Depuis 2025, outre le fret aérien, ces obligations ont été étendues aux transports routiers et ferroviaires. La Suisse accuse un certain retard dans ce domaine. L'absence de dispositif équivalent prive les autorités d'un outil indispensable pour détecter les flux suspects dans le cadre du commerce transfrontalier. La réforme en cours du Code douanier de l'UE (UCC) place les

données au cœur de la stratégie européenne. Il devient crucial pour la Suisse de s'aligner rapidement afin d'éviter d'être utilisée comme porte d'entrée par les fraudeurs.

La responsabilité des consommateurs : une mise en lumière est nécessaire

Dans le débat sur la contrefaçon, le consommateur reste trop souvent dans l'ombre. L'essor du e-commerce a profondément modifié les habitudes d'achat. Un produit contrefait peut être commandé en quelques clics, souvent en connaissance de cause. Selon une étude publiée par l'EUIPO en 2023, 34 % des Européens ont admis avoir volontairement acheté au moins une fois un produit contrefait. Le rapport identifie un segment particulièrement enclin à ce type d'achat : les jeunes adultes (18-34 ans), plus sensibles à l'appartenance sociale, aux marques visibles et à l'im-

pulsion d'achat. La contrefaçon devient alors une solution de contournement pour accéder à des signes extérieurs de statut. Ce comportement est exacerbé par la culture du « tout, tout de suite » propre à la fast fashion et amplifiée par les réseaux sociaux. Attendre de pouvoir acheter l'original, acheter du *second hand* ou économiser devient une option de moins en moins envisagée. Le faux est perçu comme un raccourci « malin », non comme une infraction.

Le choix de consommer du faux n'est pas neutre : il soutient des réseaux criminels liés à d'autres délits et expose les consommateurs à des produits non conformes, voire dangereux. L'achat d'un produit contrefait, même « pour soi », constitue une importation illégale. Le produit peut être saisi et détruit par les douanes. La fin (porter une marque) ne justifie pas les moyens (alimenter une économie criminelle).

Une stratégie efficace de lutte contre la contrefaçon ne peut faire l'impasse sur la demande, et donc sur l'éducation et la sensibilisation des consommateurs. Cela suppose aussi de redonner du sens à la valeur d'un produit, à la patience, à l'éthique de consommation – autant de notions affaiblies par la standardisation accélérée des désirs et des comportements.

De l'illusion à l'action

Chaque achat de contrefaçon n'est pas anodin : il alimente une économie parallèle qui mine l'innovation, détruit des emplois, trompe les consommateurs et finance la criminalité organisée.

Les autorités douanières et policières ont un rôle crucial à jouer, au-delà des simples saisies. Il s'agit aujourd'hui de comprendre les chaînes logistiques, de coopérer avec les acteurs privés, de travailler en réseau à l'échelle internationale et de développer une culture du renseignement sur la contrefaçon.

Parce qu'au fond, lutter contre la contrefaçon, c'est aussi défendre un modèle économique fondé sur la qualité, la création et la légalité mais aussi la durabilité et une économie équitable.

«Diamonds are the criminals' best friends...»

Agressions spectaculaires à main armée, enquêtes internationales et « Panthères roses » à foison : depuis 2000, l'enquêteur Jan Glassey suit la piste des voleurs particulièrement raffinés, avec le concours de la criminaliste Pauline Despland qui l'a rejoint en 2015. Même si l'heure de gloire des maîtres-voleurs et des vols organisés de marchandises de luxe semble révolue, le danger n'est pas encore écarté, loin de là. De nouveaux groupements de criminels et des modus operandi innovants continuent à donner du fil à retordre à Jan et Pauline. Pour PSC INFO, ces derniers nous donnent un aperçu de l'univers dans lequel ils évoluent et où les diamants brillent de mille feux.

Au début des années 2000, plusieurs groupements ont été à l'origine d'agressions à main armée audacieuses, mais soigneusement planifiées, visant des bijouteries suisses. Le groupement criminel le plus connu était sans conteste celui des Pink Panthers ou Panthères roses, originaire du sud-est de l'Europe et spécialisé dans les diamants bruts, les diamants montés en bijoux et les montres de luxe. Jan

Glassey, responsable de l'Office central de lutte contre le crime organisé et le trafic de stupéfiants auprès de fedpol, connaît ce réseau comme sa poche. Selon ses estimations, le noyau dur des Pink Panthers se composait en 2005 d'une quarantaine de personnes. Les enquêtes ont cependant révélé qu'il ne s'agissait pas d'un groupe unique, mais de plusieurs équipes opérant indépendamment les unes des autres tout en appliquant une manière de procéder similaire. Rétrospectivement, on considère aujourd'hui qu'au total, 300 à 400 personnes ont directement pris part aux attaques à main armée – avec le soutien d'un réseau très étendu de plusieurs centaines de complices !

Les coups spectaculaires des Pink Panthers ont fait la une des journaux, par exemple le vol du collier du millénaire composé de 2000 diamants au Venetian Casino de Las Vegas, le vol de 23 millions de livres sterling de bijoux chez Graff à Londres ou le vol du collier « comtesse de Vendôme » composé de 116 diamants dans une joaillerie de Tokyo. En 2007, les criminels ont

carrément enfoncé avec deux voitures la façade d'une bijouterie sur le Dubai Mall. En quelques minutes à peine, ils ont brisé les vitrines, volé les bijoux et pris la fuite. Selon INTERPOL, le préjudice causé par les Pink Panthers jusqu'en 2016 s'élevait à plus d'un demi-milliard de dollars US. Mais pour les voleurs, un diamant n'a de véritable valeur que lorsqu'il est transformé en argent liquide. Le butin ne devient un gain que lorsqu'il trouve preneur sur le marché noir.

Pour lutter efficacement contre les agressions à main armée perpétrées par les Pink Panthers, fedpol a participé en 2007 au projet éponyme de l'organisation internationale de police INTERPOL. Trente autre pays ont adhéré à cette alliance mondiale d'enquête. Cette collaboration renforcée ne s'est pas limitée au seul échelon international : en 2014, la Suisse a lancé sa propre stratégie de lutte contre les vols armés de bijoux (« Armed Jewellery Robberies »



©romane/f23RF.COM

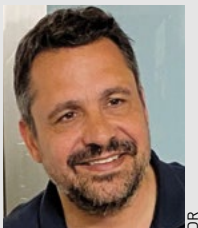
«Mais pour les voleurs, un diamant n'a de véritable valeur que lorsqu'il est transformé en argent liquide.»

ou AJR). La stratégie suisse est structurée en trois phases : dans un premier temps, fedpol échange des informations avec les polices cantonales ainsi qu'avec ses partenaires internationaux tels qu'INTERPOL, Europol et les autorités de police étrangères. Dans un deuxième temps, les procédures et les liens entre les diverses affaires sont analysés afin de repérer et d'identifier les réseaux criminels. Au vu de ces constats, fedpol développe alors dans

Auteur/autrice

Jan Glassey

Responsable de l'Office central de lutte contre le crime organisé et le trafic de stupéfiants auprès de fedpol, combat les réseaux criminels depuis plus de 25 ans.



Pauline Despland

Criminaliste de formation, travaille depuis 2012 à fedpol sur les affaires de criminalité organisée et de blanchiment d'argent, et depuis 2015 au sein de l'équipe de Jan Glassey.



Important déploiement des forces de la police municipale zurichoise après une attaque de bijouterie en octobre 2017.

un troisième temps des stratégies opérationnelles concrètes afin de renforcer et de coordonner de manière ciblée la collaboration entre toutes les autorités participantes. Bien que les attaques à main armée relèvent fondamentalement de la compétence des cantons, fedpol – d’entente avec le Ministère public de la Confédération – assure les premières enquêtes dans les cas particulièrement complexes. Avec succès, d’ailleurs : chaque année, 10 à 15 attaques à main armée sont élucidées chaque année en Suisse et à l’étranger. Près de 300 membres du vaste réseau des Pink Panthers ont été arrêtés jusqu’en 2015. Les criminels sont aujourd’hui derrière les barreaux dans toute l’Europe.

L’arrivée des White Bears

En 2015, une nouvelle vague d’attaques à main armée a déferlé sur l’Europe. À peine deux ans plus tard, la Suisse subissait en moyenne un braquage de bijouterie tous les quinze jours, par exemple en février 2017 au centre de Genève, en septembre de la même année à la Schwanenplatz de Lucerne, en octobre à la Bahnhofstrasse de Zurich. Mais ces criminels agissaient différemment : plus vite, avec plus de brutalité et en recourant à une logistique nettement plus professionnelle. Derrière ces opé-

rations se cachait un nouveau réseau criminel : les White Bears. Ce groupe, principalement composé de ressortissants lituaniens, était spécialisé dans les agressions à main armée visant les négociants de montres et de diamants dans toute l’Europe. Les structures mises en place depuis le projet «Pink Panthers» d’INTERPOL ont alors fait la preuve de leur efficacité. Grâce à

des réseaux d’enquête établis, à des échanges d’informations performants et au bon fonctionnement de la collaboration transfrontalière, les autorités ont réussi à endiguer la menace en moins de quatre ans. Plusieurs centaines de membres des White Bears ont été arrêtés dans toute l’Europe.

Une adaptation constante et des objectifs nouveaux

Mais les criminels se montrent inventifs. Ils changent de cibles, modifient leurs méthodes et utilisent de nouveaux outils. Aujourd’hui, le vol ne se limite plus à l’argent liquide ou aux bijoux, mais cible aussi les cryptomonnaies et les données sensibles, ou est commis à l’aide de techniques telles que le «tiger kidnapping» ou le «home jacking». Tout ce qui se monnaie facilement et peut disparaître sans laisser de traces devient une cible potentielle. Depuis 2017, la Suisse enregistre davantage d’attaques spectaculaires dirigées contre des transporteurs de fonds en voiture blindée, pour des butins de plusieurs millions de francs suisses. Les criminels sont des professionnels

Des forces unies

Enquirus (www.enquirus.com) est la plus importante base de données gratuite au monde qui répertorie les montres et bijoux perdus et volés. Elle est conçue pour aider l’industrie du luxe à lutter contre le vol et le recel de montres et de bijoux dans le monde entier. Jusqu’à présent, il n’existait aucune solution centralisée, soutenue par l’industrie et fiable pour enregistrer, signaler et rechercher les montres et les bijoux volés dans la chaîne de valeur des montres et des bijoux neufs ou d’occasion.

Enquirus est une plateforme publique conçue pour connecter clients, forces de l’ordre, manufactures, revendeurs, et assureurs. Elle permet aux acteurs impliqués dans la recherche d’objets perdus ou volés

de télécharger, de stocker, de consulter et de partager en toute sécurité des informations sur les montres et les bijoux, tout en préservant la confidentialité des clients. Utilisée dans 172 pays, elle référence plus de 220 marques horlogères. À ce jour, 40 000 pièces ont été déclarées perdues/volées, et 500 produits sont signalés comme volés en moyenne chaque mois.

Un nombre croissant de forces de l’ordre utilisent Enquirus dans la lutte contre les crimes liés aux montres et bijoux, à ce stade dans 27 pays déjà. En collaboration avec Interpol, le programme Empact d’Europol et fedpol, un projet pilote de six mois a été lancé dans 11 pays afin d’optimiser la plateforme pour leurs missions.

spécialisés qui appartiennent à des bandes organisées issues des banlieues lyonnaises. Glassey, Despland et leurs homologues cantonaux luttent contre ce phénomène sans s'arrêter aux frontières des cantons et des pays: la stratégie AJR a été adaptée à la lutte contre les attaques visant des voitures blindées et est ainsi devenue la stratégie AJR+. Elle insiste désormais sur la collaboration avec les entreprises de transport de fonds qui sont les victimes potentielles de telles attaques. Dans le cadre de cette collaboration, ces entreprises transmettent à fedpol les principales informations concernant les transports imminents. À l'aide d'un système d'alerte à plusieurs niveaux, fedpol estime alors le risque concret d'attaque. Si ce risque est confirmé, il incombe à l'entreprise de renforcer ses dispositifs de sécurité ou de modifier son itinéraire.

Prévenir au lieu de combattre

Les bijoutiers, les horlogers, les entreprises de transport, les organisateurs de manifestations de luxe et bien d'autres milieux sont, tous, les rouages d'une stratégie de sécurité globale. Des solutions innovantes sont mises au point pour renforcer encore la lutte contre les agressions à main armée. Parmi elles figure la plateforme internationale Enquirus, soutenue par de grandes entreprises du secteur horloger, et qui permet d'enregistrer et de signaler les montres volées et les autres objets de valeur dérobés. Cette plateforme facilite l'identification des objets volés, rend leur revente plus difficile et contribue à démanteler les réseaux de receleurs. Car même si la procédure des criminels évolue sans cesse, une chose est sûre: le crime rôde partout où circulent des diamants, des montres ou des cryptomonnaies. Par une collaboration étroite, une stratégie flexible et des instruments efficaces, la Suisse tient cependant à rester protégée contre les exactions des voleurs de l'ombre. Le message est clair: en Suisse, les voleurs sont sûrs de trouver à qui parler.

Corruption mondiale et « Suisse boîte aux lettres » : l'heure est venue d'introduire des règles plus sévères !

Les activités, sur le sol suisse, de blanchiment de capitaux issus de la corruption ont des incidences néfastes sur de nombreuses personnes d'autres pays. Et les prestations des conseillères et conseillers financiers sont particulièrement en ligne de mire à l'heure actuelle. Pourtant, des réformes essentielles pour la lutte contre le blanchiment d'argent se retrouvent affaiblies par le Parlement à telle enseigne que même le Conseil fédéral les juge « insuffisantes ». Voici le plaidoyer de Robert Bachmann (Public Eye) en faveur de règles plus sévères pour la place financière suisse.

La scène se passe dans les salons d'un hôtel suisse de luxe à l'automne 2024: un conseiller financier zougnois explique à un client comment dissimuler, grâce à des sociétés boîtes aux lettres, l'origine de sommes importantes – il est question de 80 millions de dollars –, pour ensuite les investir par le truchement d'une banque suisse. Cet argent est censé appartenir à un fonctionnaire d'un gouvernement d'Afrique de l'Est qui l'aurait gagné dans le cadre de l'attribution de licences d'exploitation minière. Il s'agirait de « facilitation money », en d'autres termes de pots-

de-vin, comme l'explique l'interlocuteur du conseiller financier qui représente le fonctionnaire. Le conseiller explique alors en détail comment il est possible de placer cet argent dans une banque suisse sans qu'il soit nécessaire de révéler le nom de son propriétaire ou son origine illégale.

Cette scène a bel et bien eu lieu et le conseiller financier suisse existe réellement, mais le fonctionnaire africain corrompu invité à cet entretien par le conseiller financier est fictif: il s'agit d'un acteur engagé par le collectif suisse de recherche « Reflekt ». Dans une grande opération clandestine, des journalistes infiltrés ont étudié la mesure dans laquelle les conseillères et conseillers suisses étaient prêts à apporter leur concours au blanchiment de capitaux d'origine illégale.

Il était flagrant que les fonds fictifs étaient le produit de la corruption, et pourtant, les deux-tiers des trente conseillers contactés par « Reflekt » n'ont manifesté pour exposer les

Auteur

Robert Bachmann

travaille pour l'organisation non gouvernementale suisse Public Eye sur les questions de lutte contre le blanchiment d'argent et contre la corruption.



diverses possibilités de faire venir cet argent en Suisse. Plusieurs ont mis en exergue une lacune de la loi en indiquant ne pas être soumis à la loi sur le blanchiment d'argent dans le cadre de ce genre d'entretiens.

Divergences de vues au Parlement

Changement de décor : nous sommes au Palais fédéral en juin 2025. Le Conseil des États débat de la réforme de la loi sur le blanchiment d'argent. Concrètement, il est question d'introduire des obligations de diligence pour les conseillers financiers tels que le monsieur de Zoug, en prévoyant dorénavant, lors de tels entretiens de conseil, l'obligation de tirer au clair l'origine exacte des fonds ainsi que de signaler au Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS) l'existence d'un soupçon de blanchiment de capitaux issus d'activités criminelles.

La droite bourgeoise au Conseil des États juge une telle règle inutile au motif que la Suisse est déjà à la pointe de la lutte contre le blanchiment d'argent. Selon elle, cette nouvelle mesure n'apporterait rien, et de plus, il n'incombe pas aux avocates et avocats ni aux autres conseillères et conseillers financiers de confirmer leurs éventuels soupçons. D'ailleurs, cette initiative cède simplement aux pressions internationales derrière lesquelles se cachent les intérêts économiques d'autres places financières. Selon un député de gauche, c'est tout le contraire : les fuites de données telles que les « Panama Papers » ont mis au jour, au niveau des banques suisses et des cabinets d'avocats, des scandales et des lacunes qu'il est grand temps de corriger.

La Suisse, un paradis offshore ?

Où est la vérité ? La Suisse est-elle une place financière modèle ou un havre de sécurité pour les criminels économiques ? L'indice d'opacité financière dont la dernière édition a été publiée en juin dernier par le réseau international

« Tax Justice Network » apporte un élément de réponse à cette question. Cet indice évalue aussi bien la part mondiale de prestations financières offshore d'un pays que le degré d'opacité



« En 2021, une recherche effectuée par Public Eye avait découvert en Suisse un total de 33 000 sociétés boîtes aux lettres de ce type, surtout dans les cantons de Genève, du Tessin, de Zoug et de Fribourg. »

té de sa législation eu égard à de telles prestations. La Suisse y figure derrière les États-Unis en deuxième position des places financières les plus opaques du monde ! Et si elle n'est pas la première, elle le doit à sa taille nettement inférieure à celle de la place financière américaine ; selon cet indice, les dispositions en matière de transparence sur des aspects tels que les ayants-droits économiques de la fortune – c'est-à-dire les véritables propriétaires – et les circonstances dans lesquelles celle-ci a été acquise, sont moins sévères en Suisse qu'aux États-Unis.

Les conseillères et conseillers financiers, souvent des avocates ou des avocats ou des fiduciaires, jouent un rôle clé qui explique cette position honteuse : d'une part, c'est par leur biais qu'il est possible d'accéder à la place

financière, et ils savent où et comment investir au mieux des capitaux, même d'origine douteuse. Par ailleurs, ils sont souvent les mieux placés pour évaluer le contexte dans lequel ces fonds ont été acquis et suspecter une activité criminelle, à l'instar du conseiller financier zougois qui, dans l'entretien, a reconnu sans l'ombre d'un doute que la corruption était à l'origine de la fortune du fonctionnaire fictif.

Les prestations des conseillères et conseillers financiers comprennent la création de sociétés, de fondations et de trusts ainsi que la gestion de ces entités juridiques, mais aussi l'achat et la vente de biens immobiliers. Toutes ces opérations présentent un risque accru de blanchiment d'argent. Or, la création et la gestion de sociétés peuvent précisément servir abusivement au blanchiment d'argent, étant donné que bon nombre de ces sociétés n'ont guère de substance et n'existent que sur le papier ou sous forme d'adresse sur une boîte aux lettres. En 2021, une recherche effectuée par Public Eye avait découvert en Suisse un total de 33 000 sociétés boîtes aux lettres de ce type, surtout dans les cantons de Genève, du Tessin, de Zoug et de Fribourg.

Intervenir – mais le moins possible

Le recours à ces sociétés boîtes aux lettres entrave également les enquêtes pénales déjà très complexes en matière de criminalité économique. D'ordinaire, la corruption et le blanchiment d'argent se déroulent en secret et sont difficiles à prouver. La trace de l'argent se perd souvent dans des entités juridiques ramifiées relevant de plusieurs juridictions.

Pour lutter contre ce phénomène, une partie des milieux politiques veut mettre entre les mains des autorités de poursuites pénales davantage d'instruments, parmi lesquels figurent d'une part les obligations de diligence et de communication pour les conseillères et conseillers financiers, discutées cet été au Conseil des États, et d'autre part

l'introduction d'un registre sur la transparence des personnes morales. Le but est d'indiquer les ayants-droits économiques de toutes les entreprises et des autres personnes morales afin que les autorités de poursuites pénales puissent savoir plus rapidement qui se cache réellement derrière ces entités. Certes, le Parlement a voté en faveur de l'introduction prochaine d'un registre de la transparence. Mais la majorité de la droite bourgeoise a déjà privé ce tigre de ses griffes en réussissant, au terme d'une âpre lutte, à empêcher l'introduction de véritables améliorations : ainsi, les fondations, les associations et les relations fiduciaires ne devront pas être inscrites dans ce registre. De même, les autorités fiscales et l'Office fédéral de la statistique n'auront pas accès aux nouvelles données des entreprises. Une organisation de la société civile telle que « Public Eye » déplore tout particulièrement que les journalistes et les organisations non gouvernementales spécialisées dans la lutte contre le blanchiment d'argent n'y aient pas accès non plus. Pourtant, ces acteurs apportent une contribution importante à la détection et à la prévention de la corruption et du blanchiment d'argent, et leurs recherches déclenchent souvent des déclarations d'opérations suspectes au MROS !

De même, le débat parlementaire sur le devoir de diligence des conseillers et conseillers financiers a abouti à une variante minimale qui ne couvrira que les « risques fondamentaux des activités grevées de risques ». Ces restrictions ont été justifiées par la protection du secret des avocats, bien que le Conseil fédéral estime que celui-ci est garanti, même sans les restrictions voulues par la majorité du Parlement. Cela donne fortement à penser que les obligations de diligence ainsi diluées n'entraîneront guère de déclarations de soupçons supplémentaires, en particulier de la part des avocates et des avocats. En effet, selon les statistiques du MROS, seulement 14 (!) des 11876 déclarations reçues en 2023 provenaient d'avocates ou d'avocats.

La Suisse est à la traîne par rapport aux standards internationaux

Depuis plus de 20 ans, le Groupe d'action financière (GAFI), qui fixe les normes en matière de lutte contre le blanchiment d'argent à l'échelle internationale, demande à ses États membres, dont la Suisse, de soumettre les services de conseils financiers à la loi sur le blanchiment d'argent. En 2021, le lobby des avocats au Parlement a encore réussi à éviter que le Parlement ne prenne une décision dans ce sens. De même, le registre de la transparence est l'une des mesures de lutte contre le blanchiment d'argent réclamée par le GAFI et que 99 États dans le monde ont désormais introduite. La Suisse va maintenant leur emboîter le pas, mais avec un registre présentant d'importantes lacunes. Ce sont avant tout les autorités de poursuites pénales qui pourront juger de sa véritable valeur ajoutée.

On ne saurait donc considérer que la Suisse est à la pointe de la lutte contre le blanchiment d'argent. Au contraire, une majorité du Parlement a réclamé une réforme de la loi sur le blanchiment d'argent dont la ministre des finances Karin Keller-Sutter avoue elle-même qu'elle est « insuffisante ». Cette réforme protège un modèle commercial qui repose, au moins en partie, sur des fonds d'origine illégale ou à tout le moins douteuse. Si, comme on peut l'espérer, ce modèle commercial n'est appliqué que par une faible proportion de l'ensemble des conseillères et conseillers financiers suisses, on comprend d'autant moins pourquoi il bénéficie d'un soutien aussi acharné au Parlement.

Pourquoi il importe de lutter contre le blanchiment d'argent

Le plus souvent, le blanchiment d'argent est précédé d'un autre délit, celui de la corruption. Dans ses recherches, Public Eye démontre régulièrement que la corruption n'est pas un crime sans victime. L'un des exemples les plus récents est celui de Riad Salameh, qui a dirigé

la Banque centrale libanaise pendant 30 ans et qui est tenu pour co-responsable de l'effondrement financier et économique du Liban en 2019. Selon la Banque mondiale, 44 % de la population est touchée par la pauvreté. De nombreuses personnes ont perdu confiance dans l'État et dans les institutions. Lors de manifestations, Riad Salameh a été accusé d'avoir participé à cette gestion désastreuse et de s'être enrichi grâce à la corruption endémique.

Des enquêtes sont lancées contre Salameh dans une dizaine de pays pour détournement de fonds publics et blanchiment d'argent. Il est soupçonné d'avoir détourné des centaines de millions de dollars US. À Genève, près de 330 millions de dollars US présumés acquis illégalement se sont retrouvés sur des comptes de la HSBC Private Bank (Suisse) SA. Selon des documents qui ont pu être consultés par Public Eye, Salameh a acheté deux biens immobiliers au bord du lac grâce à une partie de ces fonds, sous le couvert de deux sociétés enregistrées à Genève et gérées par un avocat genevois.

Sources

Public Eye : La Suisse, paradis de l'offshore.

<https://www.publiceye.ch/fr/thematiques/corruption/la-suisse-paradis-de-loffshore>

Public Eye : La Suisse, un paradis pour la criminalité économique, Magazine n°31 (septembre 2021).

https://www.publiceye.ch/fileadmin/doc/Magazin/2021-09_PublicEye_Magazine_No31_FR_96dpi.pdf

Public Eye : Banques, immeubles et avocat : les ramifications suisses de l'affaire Riad Salamé.

<https://www.publiceye.ch/fr/thematiques/corruption/banques-immeubles-et-avocat-les-ramifications-suisses-de-laffaire-riad-salame>

Reflekt : Comment profiter du sésame de la corruption – une recherche en infiltration (en allemand).

<https://reflekt.ch/recherchen/berater/>

Tax Justice Network : Indice du secret financier (en anglais).

https://fsi.taxjustice.net/full-list/#scoring_id=268

La criminalité en col blanc – une pente dangereusement glissante

La criminalité « en col blanc » commence à petite échelle avant de prendre de plus en plus d'ampleur et de finir par causer des préjudices considérables à l'économie, aux ONG, à l'administration, aux milieux politiques, scientifiques et médiatiques. Elle est due à des spécialistes qui occupent des postes importants et échappent le plus souvent au droit pénal ; il n'en reste pas moins que ces personnes manipulent leurs victimes en court-circuitant leur capacité de jugement et en les poussant dans des situations professionnelles inextricables. Dans son article très instructif, la psychiatre Henriette Haas montre comment fonctionne la criminalité en col blanc et ce que l'on peut faire pour la combattre.

Commençons par un exemple : dans une feuille locale « de gauche », un journaliste non conformiste rédigeait des articles et des commentaires explosifs sur des sujets controversés et aidait ainsi ce journal à fidéliser ses abonnés, même bourgeois. Son journalisme « d'investigation » lui a cependant valu des condamnations de la part du Conseil suisse de la presse et de la justice. Malgré tout, ses articles contestables devaient être du goût du journal, puisque celui-ci a investi des montants étonnamment élevés pour assurer sa défense. Pourquoi ? Deux hypothèses se présentent :

1. Ce journaliste orgueilleux et fier de jouer les « idiots utiles » a délibérément choisi de se justifier en niant avoir commis la moindre erreur professionnelle, comme de bien entendu.
2. Son comportement est le fruit d'incitations externes : le journaliste a été piégé et s'est retrouvé dans une situation désespérée qui a fini par le rendre vulnérable au chantage et à la délinquance.

Où est la vérité ? Personne ne peut le savoir. Le plus souvent, ce genre de situations ne laisse aucune trace écrite. Cependant, une chose est claire : on a ici affaire à un secteur aux abois qui continue à appliquer son modèle commercial à la limite de la légalité.

L'illusion de pouvoir percer à jour la malhonnêteté

Les délinquants en col blanc qui réussissent leur coup paraissent crédibles parce qu'ils sélectionnent leur groupe

cible de manière à s'y adapter parfaitement. Peut-on les percer à jour en repérant leur profil ? Malheureusement non. La plupart des gens se targuent d'être de fins connaisseurs de la psychologie humaine sur le plan de l'honnêteté. Fatale erreur ! La recherche scientifique montre que connaître la psychologie humaine ne renseigne qu'en matière de goût et de style, mais ne permet pas de distinguer le mensonge de la vérité. Même des experts policiers, magistrats ou psychiatres ont un taux de réussite qui ne dépasse guère 50 %. Autant jouer à pile ou face. Plus troublant encore : plus on croit connaître une personne sympathique, plus on s'aveugle.

La prévention doit tout d'abord corriger l'illusion que l'on puisse « avoir du flair » pour le mensonge. Les mises en garde théoriques ne suffisent pas : il faut faire l'expérience d'un tel individu en chair et en os. Pour nous immuniser contre la crédulité et la surestimation de nos capacités, prenons l'affaire du journaliste Claas Relotius. Pendant des années, celui-ci a publié, surtout dans le SPIEGEL, des reportages plus ou moins tirés de son imagination, qui lui ont même valu de nombreux prix, avant d'être démasqué en 2018. Une vidéo de 2015 (en allemand) permet de découvrir en direct sa présentation séduisante, ses explications plausibles concernant son prétendu mode de travail et la crédibilité qui émane de sa personne (voir encadré p. 17).

Déléguer des tâches contraires aux règles

Les cadres dirigeants malhonnêtes délèguent fréquemment le « sale boulot » à des subordonnés, qui servent de boucs émissaires (en anglais « fall guys »). Les instructions ne sont données qu'oralement et sans témoins, et sont souvent assorties de délais très courts : cela permet d'éviter que les subordonnés ne réfléchissent, ne posent des questions, ne fassent état de leurs doutes ou n'émettent des contre-propositions. Un modus operandi typique consiste à leur confier

Autrice

**Prof. Dr. phil.
Henriette Haas**

Psychothérapeute
reconnue par la
Confédération,
experte en psycholo-
gie devant les tribunaux



DR

progressivement des tâches contraires aux règles, ce qui est parfois difficile à déceler. Ainsi, le supérieur peut demander à ses subordonnés de modifier un procès-verbal (dans un sens contraire aux faits) en prétendant que «quelque chose a été omis». Les subordonnés consciencieux pensent ne pas avoir été assez attentifs et s'emploient alors à «corriger» ce qu'ils croient être une erreur. Ou bien le chef leur impose des tâches qui outrepassent leurs compétences et qu'ils exécutent par esprit d'obéissance. Les individus peu sûrs d'eux-mêmes croient ainsi progresser dans son estime et sa confiance. Un tel risque menace tout particulièrement les nouveaux venus dans l'entreprise, à qui l'on demande pendant leur période d'essai une «preuve de courage» qui révèle s'ils sont prêts à violer les règles. De tels abus menacent aussi les salariés surchargés de travail qui acceptent des missions douteuses par peur d'être licenciés.

En outre, on les encourage à dissimuler les abus, en effaçant les traces ou en rédigeant des documents qui ne correspondent pas à la réalité ou qui portent atteinte à la personnalité de tiers. Ceux qui jouent le jeu sont considérés comme dignes «d'être des nôtres» et sont félicités pour leur «loyauté». Ceux qui ne mordent pas à l'hameçon sont qualifiés de «traîtres» qui ne se montrent pas «solidaires». C'est ainsi que les organisations secrètent exclusivement des bénéfices, grâce auxquels les erreurs se perpétuent à l'envi jusqu'à ce que tout s'effondre.

Dès que des irrégularités sont découvertes, le coupable désigné est obligé de porter le chapeau, mais reçoit des félicitations pour avoir été un «combattant de la bonne cause» et voit sa fidélité récompensée par des cadeaux. Les erreurs grandes ou petites sont ainsi consignées par un «aveu». Des incidents répétés engluent le bouc émissaire dans une véritable toile d'araignée. Certains n'en prennent pas conscience pendant longtemps ; ils



«Un tel risque menace tout particulièrement les nouveaux venus dans l'entreprise, à qui l'on demande pendant leur période d'essai une «preuve de courage» qui révèle s'ils sont prêts à violer les règles.»

apprécient de se sentir reconnus, estiment être protégés, pensent avoir agi en dernière analyse pour la bonne cause. Avec le temps, les coupables désignés accumulent des manquements nombreux dont les supérieurs qui les exploitent gardent la trace par-devers eux. Dès lors, les boucs émissaires peuvent faire l'objet de chantage et ne peuvent plus dire «non». Leur statut informel change : ils cessent d'être chouchoutés et sont affectés aux «basses besognes», ce qui devient de plus en plus voyant. Souvent, ils sont alors assaillis par l'anxiété et le découragement, voire par le dépit.

Lorsque les irrégularités finissent par être révélées au grand jour et que le scandale éclate, le bouc émissaire est officiellement abandonné et se retrouve socialement isolé et passible de poursuites pénales. On ne peut plus rien pour lui. La moindre explication qu'il donne des événements est interprétée comme une tentative de se trouver des excuses. Rien ne peut être prouvé. Car en théorie, il est parfaitement possible que le «bouc émissaire» soit bel et bien coupable de tout !

Pour finir, une personne innocente peut devenir un bouc émissaire lorsque le flux de travail est organisé de manière à ce que tout atterrisse sur son bureau sans qu'elle ait les ressources lui permettant d'effectuer ses tâches correctement. Ce cas de figure peut même concerner des cadres. Dans tous les cas, qu'ils soient à l'origine de l'instigation ou qu'ils aient eux-mêmes été bernés, les hauts responsables sont perçus comme crédibles : ils semblent blancs comme neige, passent pour être des employeurs qui ont «tout» fait pour protéger leurs employés, et se disent désormais «déçus» que ceux-ci aient «abusé de leur confiance». C'est d'ailleurs peut-être vrai, mais pas forcément.

Les collaborateurs malhonnêtes

Ainsi, même des supérieurs hiérarchiques peuvent devenir victimes de ruse. Ils pensent avoir devant eux une «flèche», un collaborateur éminemment compétent et sympathique. Ils voient dans ses premières erreurs de simples «dérapages». Eux aussi ont

de la peine à reconnaître la malhonnêteté et à prendre des mesures pour la combattre. Même s'ils se conforment scrupuleusement aux consignes et au cahier des charges, ils peuvent tomber eux-mêmes en discrédit : en effet, le collaborateur déloyal peut disposer d'un réseau influent (parti politique, syndicat, médias, source de financement, etc.) qui le soutient coûte que coûte en sous-main parce qu'il joue (illégalement !) les espions et l'alimente en informations internes.

Dans la vidéo de Relotius mentionnée plus haut, on découvre des petits détails qui auraient pu être décryptés comme autant de signaux d'alerte si l'on avait écouté ses affirmations avec un esprit particulièrement critique. Mais personne ne le fait sans avoir déjà des soupçons. Ce que l'on peut constater, c'est que Relotius ne livre à propos de son travail que des recettes banales qui n'expliquent en rien son succès exceptionnel. Lorsqu'un spectateur demande si les journalistes ont le droit d'ajouter le moindre élément tiré de leur imagination, ne serait-ce qu'un arbre, son collègue Schulz répond : « C'est strictement et absolument interdit », alors que Relotius se contente de répéter sur un ton ironique : « Un arbre ? », ce qui lui attire aisément la sympathie du public, tandis que Schulz

donne l'impression d'être inflexible et un peu borné. Ensuite, Relotius prend lui-même les choses en mains pour « manipuler » en sa faveur la question de la confiance dans les médias : « Je suis à peu près confiant dans le fait que le lecteur sait que le travail a fait l'objet de recherches solides et que j'ai obtenu les informations directement ou que je les ai revérifiées en me les faisant confirmer par les voisins et les amis ou la famille. » Et hop, personne ne remarque le tour de passe-passe ! Or, la question était de savoir où se situait la limite professionnelle à l'égard des travaux malhonnêtes, et non pas de savoir si les journalistes pouvaient tabler sur la naïveté de leurs lecteurs. De manière raffinée, Relotius a fait dévier la discussion vers les attentes du public en matière de lecture agréable, ce qui le détourne du fond du problème.

En résumé, en 2015, les preuves étaient minces et se réduisaient à l'adage : « when things seem to be too good to be true, they probably are » (si on croit que c'est trop beau pour être vrai, c'est que c'est probablement le cas). Dans de telles circonstances, le supérieur ne peut rien faire, car des contrôles excessifs empoisonneraient le climat de travail. Tout au plus peut-il collecter subrepticement des informations, par exemple organiser

une formation continue où le collaborateur douteux sera appelé à présenter toutes les étapes de travail et tous les détails d'un projet dont le succès paraît suspect.

Même lorsque l'on a réuni les premières preuves qu'un subordonné a « réussi » à frauder, celles-ci ne recueillent pas nécessairement la reconnaissance associée à un controlling de qualité. La hiérarchie craint les pertes de production et les dégâts d'image et il n'est pas rare qu'elle se pétrifie. Les « enquêtes internes » s'avèrent souvent être des tigres de papier. Au pire, un expert entaché de partialité rédigera une expertise de complaisance. Puis, l'affaire finira dans un tiroir et le lanceur d'alerte sera couvert d'opprobre pour avoir été le porteur de mauvaises nouvelles. Pris dans un tel étau, de nombreux responsables tentent de pratiquer la « politique de l'autruche ». Pourtant, ils risquent gros : en restant les bras croisés, c'est eux qui pourraient devenir boucs émissaires.

Comment faire pour limiter les dégâts

Il n'existe sans doute pas de moyen certain de reconnaître ces mécanismes, mais des indices peuvent être repérés en vue de limiter les dégâts : pour ne pas être victime de machinations au bureau, il est recommandé de prendre ses distances et de s'acquitter honnêtement de ses tâches sans jouer les héros sacrificiels. Il ne faut jamais laisser les autorités ou les supérieurs vous pousser à la malhonnêteté, même s'il s'agit d'un acte apparemment bénin et minime et que la récompense promise est alléchante. Surtout, évitez d'obéir par anticipation en espérant tirer illégalement des marrons du feu et en être récompensé. Le thriller « The Firm » de John Grisham illustre parfaitement ce qui peut advenir à terme lorsque l'on se laisse instrumentaliser. Les méchants payent peut-être des années plus tard, mais ils payent ! Grisham indique cependant aussi un moyen – spectaculaire – de s'extraire d'un tel piège.



© alamy

« Le thriller « The Firm » de John Grisham illustre parfaitement ce qui peut advenir à terme lorsqu'on se laisse instrumentaliser. »

Toutes les missions irrégulières doivent être rejetées avec courtoisie, mais inflexibilité, quitte à renoncer à certains avantages. Au mieux, on proposera de meilleures options, plus créatives. Le cas échéant, on devra refuser, se dérober ou bien assumer la tâche, mais dans la légalité (contrairement à ce qui était suggéré oralement) et en référer immédiatement à qui de droit. Lorsque les instances supérieures modifient un travail honnête en quelque chose d'incorrect et que la hiérarchie exerce des pressions, on peut signaler par écrit que l'on respecte la décision du supérieur, mais que l'on déconseille de la suivre. Si l'on est déjà tombé dans le piège, il faudra plutôt démissionner sans tambour ni trompette et chercher un nouvel emploi. C'est dur, mais vital.

Pour bien agir, on peut, avec son avocat, rédiger un mémoire récapitulant les incidents. Cela accroît les chances de réduire les abus, de mieux détecter les violations de la loi à l'avenir et de mieux protéger les autres victimes. Si davantage de personnes agissaient ainsi, la collecte des preuves dans les affaires de criminalité en col blanc serait considérablement améliorée. La violation du secret envers l'employeur – et l'incitation à ce faire – ne relèvent pas des « obligations morales » et leur « succès » est extrêmement incertain. Il vaut mieux attendre que des enquêtes officielles aient été diligentées et s'y présenter comme témoin. En fin de compte, une fois le conflit terminé, on pourra tendre la main à ses anciens adversaires dès que l'occasion s'en présentera.

Références

Puntas-Bernet, D. [7.5.2015]. FREITAG am Donnerstag: Claas Relotius, Roland Schulz. Reportagen.

<https://web.archive.org> → Entrer une URL: <https://www.youtube.com/watch?v=zxRUfWG219U> → Sélectionner Capture → Sélectionner Snapshot

Publications sur le sujet:

<https://www.henriette-haas.com/forschung.html>

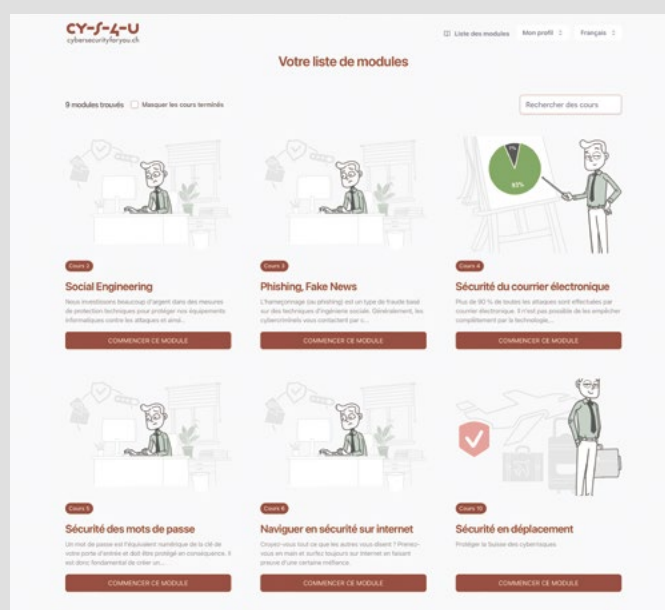
CY-S-4-U: la nouvelle formation en ligne sur la cybersécurité

On navigue au quotidien sur Internet, mais la cybercriminalité est en constante progression. Virus, phishing, vol de données et escroquerie en ligne sont monnaie courante et personne n'est à l'abri, malgré la prudence. Pour aider la population à se défendre, la PSC et la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) ont créé CY-S-4-U, une formation en ligne sur la cybersécurité.

L'offre comprend 14 modules interactifs sur les principaux sujets liés à la cybersécurité – mots de passe, réseaux sociaux, télétravail, phishing, etc. À la fin de chaque module, un quiz permet d'évaluer ses connaissances et d'obtenir une attestation numérique. Kevin, un assistant virtuel, accompagne les utilisatrices et utilisateurs à chaque étape de leur formation et leur permet de partager leurs progrès avec d'autres, ce qui rend la formation attrayante et motivante. L'objectif de CY-S-4-U est de renforcer les compétences numériques des internautes et leur confiance dans leurs capacités à utiliser Internet de manière sûre, quel que soit leur degré de familiarité avec le monde numérique.

Cette formation, gratuite et accessible à toute personne disposant d'un appareil connecté à Internet, sera disponible à partir du 1^{er} octobre 2025. La plateforme contient des informations pratiques, des conseils en matière de sécurité et des outils interactifs pour apprendre à reconnaître les escroqueries les plus courantes et à s'en prémunir. La cybersécurité n'est pas une affaire de chance ou de malchance: grâce à CY-S-4-U, tout le monde peut apprendre à surfer sur le web en toute sécurité, à se protéger et à protéger ses données!

cybersecurityforyou.ch



Campagne : « Ensemble sans violence sexuelle »

Dans le cadre du Plan d'action national pour la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul (PAN CI) 2022–2026, la Prévention Suisse de la Criminalité a été mandatée pour mener une campagne d'information contre la violence sexualisée. À ce titre, conjointement aux corps de police cantonaux et municipaux, elle a lancé le 15 septembre 2025 la campagne nationale « Ensemble sans violence sexuelle ». Cette campagne a été développée avec le concours d'organisations spécialisées et partenaires de premier plan, parmi lesquelles l'Aide aux victimes en Suisse, le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG, le Centre universitaire romand de médecine légale CURML – Genève et Lausanne, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales CDAS, la Conférence suisse contre la violence domestique CSVD, la Conférence suisse des déléguées et des délégués à l'égalité CSDE, l'Organisation faîtière Suisse pour la prévention de la violence Solvio, ainsi que ProCoRe Suisse. Le BFEG a également apporté son soutien financier à la campagne.

Avec cette campagne « Ensemble sans violence sexuelle », nous avons pour objectif premier de contribuer à une prise de conscience générale : hélas, la violence sexuelle s'est banalisée et se manifeste tous les jours dans notre société ; unissons nos forces pour contrer ce phénomène ! Pour aller dans cette direction, nous avons créé un label, qui est la pièce maîtresse de notre campagne ; un label qui atteste d'une réalité sociale qui n'existe certes pas (encore), mais qu'ensemble nous aspirons à créer. Ce label, inspiré des labels souvent utilisés sur les produits pharmaceutiques, mentionne les ingrédients néfastes absents de notre projet de société saine et les ingrédients de qualité qui seront nécessaires pour réaliser ce projet. Une société labellisée « sans violence sexuelle » doit pouvoir garantir à 100 % le respect mutuel et l'absence d'abus sexuels : c'est le gage d'une vie sociale saine. C'est notre objectif. Ensemble, faisons en sorte de mériter ce label !

Ce label, imprimé sur des affiches, des cartes postales, des autocollants, des brochures et des supports numériques, occupe l'espace public, les centres de conseil, les transports publics et les plateformes médiatiques numériques jusqu'à la fin du mois d'octobre.

sans-violence-sexuelle.ch



zvg

Le véritable luxe : vivre ensemble en paix

Le luxe est une notion relative. Dans les pays défavorisés, avoir chez soi un robinet fournissant sans coupure de l'eau potable saine est un luxe, généralement inabordable, alors qu'en Suisse, son absence serait inconcevable. Lorsque nos grands supermarchés préparent jusqu'à l'heure de la fermeture plus de pain frais qu'ils ne pourront en vendre, quitte à devoir en jeter des tonnes en fin de journée, et que ce gaspillage se répète jour après jour, est-ce une forme de luxe, ou une manifestation d'irresponsabilité ? Prendre le bus pour parcourir trois stations en vieille-ville de Berne alors que l'arrêt de destination est à portée de vue et accessible à pied : cela aussi est un luxe. Mais un petit luxe, un luxe du quotidien.

La réalité semble confirmer la fameuse citation de Gandhi : « Le monde contient bien assez pour les besoins de chacun, mais pas assez pour la cupidité de tous » – on pourrait aussi dire « pour le luxe de tous ». Car chaque fois que l'être humain se porte bien, il souhaite aller mieux ; lorsqu'il a déjà tout, il en veut encore plus. Et les entreprises le savent aussi bien que les bandes criminelles organisées. Pour elles, cela signifie commencer par éveiller la convoitise, trouver constamment des objets prétendument désirables. Bien entendu, il ne saurait être question de choses disponibles gratuitement, comme la vue d'un arc-en-ciel ou la possibilité de se baigner dans l'Aar, car rien de tout cela ne permet de faire des affaires lucratives : nous parlons de montres de luxe, de vêtements de grands couturiers, de sacs à main de marque, authentiques ou contrefaits, de faux cils et de faux ongles que l'on peut fièrement arborer à bord de yachts somptueux ou autour de piscines privées, ou au minimum quand on sort ou que l'on va au bureau. Quel manque d'imagination !

Les baignades dans l'Aar et les piscines privées sont de bons exemples : que l'on soit multimilliardaire ou pauvre comme Job, personne ne pourra nous priver du droit de profiter de l'eau glaciale de l'Aar, qui reste la même pour tout le monde, sans considération de statut social. Ce que l'on ressent dépend uniquement de soi, et non de ce que l'on possède ou de ce que possèdent les autres. L'argent ne joue aucun rôle. Nul n'est tenu d'admirer le luxe des autres, car dans l'Aar, toutes les baigneuses et tous les baigneurs sont à égalité ! Il n'empêche que les piscines privées sont jugées infiniment désirables. Tout comme naguère, il suffisait qu'un appartement soit dépourvu de cheminée pour être assimilé à un logement social, aujourd'hui, la réussite sociale est attestée par la possession d'une piscine.

Mais pourquoi donc ? À mon avis, c'est avant tout le signe d'une imagination déficiente : celui qui se fait construire sa propre piscine se voit déjà y accueillir une foule d'amis pour des soirées animées, avec guirlandes, musique d'ambiance, cocktails et champagne à gogo. Ou alors, il pense à ses propres enfants qui y plongeront en criant de joie avec les enfants du voisin qui lui-même dira : « Elle est vraiment top, ta piscine, c'est super sympa d'avoir invité nos enfants pour y jouer, merci beaucoup ! » Mais ce qu'il oublie dans cette scène imaginaire, c'est que tous les voisins ont eux-mêmes une piscine ! « Tu viens voir ma nouvelle piscine ? » « Mais pourquoi faire ? Tu ne viens jamais te baigner dans la mienne ! » Et c'est ainsi que le plaisir s'évanouit et que l'on se retrouve seul, à l'abri de ses murs et de ses clôtures, sans l'ombre du moindre invité reconnaissant.

Constat amusant : le mot « privé » vient du latin « privare » qui signifie « voler, dérober ». Ce qui est « privé » a donc été « dérobé ». Mais à qui ? À la collectivité, à la société ! Plus il existe de choses privées, moins il en existe de sociales, c'est aussi simple que cela. N'y voyez pas un slogan de « gauchiste », c'est une simple déduction logique fondée sur le langage. En revanche, une piscine publique est un lieu où chacun a sa place au soleil sur la pelouse, sans revendiquer celle des autres ; tout le monde coexiste en paix ; les rencontres sont de l'ordre du possible ; tout le monde profite des bruits caractéristiques de l'été : les cris des enfants qui jouent et l'écho des plongeurs dans l'eau. De surcroît, les beignets de poisson sauce tartare accompagnés de frites sont même un luxe à la portée de toutes les bourses. Voilà bien, en fin de compte, le symbole parfait d'une collectivité qui fonctionne ! Et l'on espérerait sérieusement renforcer ce sentiment en se faisant construire sa propre piscine privée ? !

Les riches et les très riches prétendent toujours être en butte à l'envie des autres. Mais personne n'envie l'injustice. Personne n'envie les pathétiques tentatives de faire impression par l'étalage de biens matériels toujours plus nombreux sur des gens qui, à leur tour, essayent d'en faire autant. Personne n'envie la plus belle maison de la rue du moment que toutes les autres jouissent d'un confort suffisant. Les problèmes ne surgissent que lorsque la plus belle maison de la rue devient un palais tandis que les autres sont des masures pour les domestiques. De toute évidence, le plus grand luxe que l'on puisse imaginer, c'est un vivre-ensemble pacifique où la bonne entente règne durablement. Ce luxe est encore plus rare qu'un énorme diamant « Pink Panther » – et il n'a pas de prix.

Volker Wienecke

Contact : vw@skppsc.ch



SKPPSC

Prévention Suisse de la Criminalité
Maison des cantons
Speichergasse 6
Case postale
CH-3001 Berne

www.skppsc.ch

